

## **PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE**

### **36<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail 4 du LDAC Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable avec les pays tiers (APPD)**

**Mardi, 14 octobre 2025, 14h30-17h30 CET/GMT+1**

**Lieu : NH Brussels Carrefour de l'Europe**

**(Rue du Marché aux Herbes - Grasmartk Straat, 110. Bruxelles)**

Présidente : Béatrice Gorez

Vice-présidente : Ángela Cortina

#### **1. Bienvenue et ouverture de la réunion par la Présidente du Groupe de travail 4.**

La Présidente du GT4, Mme. Béatrice Gorez, souhaite la bienvenue aux membres et observateurs, et les remercie pour leur présence et leur participation.

La liste complète des membres et observateurs est incluse à l'Annexe I.

#### **2. Adoption du p.-v. de la dernière réunion du GT4 – Bruxelles, 11 mars 2025.**

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans commentaires.

#### **3. Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé avec l'ajout d'un point proposé par M. Juan Manuel Trujillo (ETF) au sujet de la création d'un nouveau groupe de réflexion au sein du GT4, visant à rédiger un avis sur l'importance de disposer de protocoles de prévention du harcèlement à bord des navires de pêche.

#### **4. Mise à jour de la DG MARE sur la situation actuelle des APPD en vigueur et sur l'état des négociations**

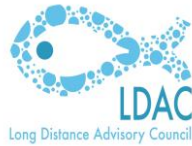
Le représentant de la Commission européenne et Chef de l'Unité B3 de la DG MARE, chargée des accords commerciaux et des accords de pêche avec les pays tiers, M. Luis Molledo, expose les dernières nouveautés :

- Maroc : au début du mois d'octobre, les services juridiques de l'UE ont conclu la rédaction de l'accord relatif aux droits préférentiels avec le Maroc. Il devrait résoudre les questions de souveraineté avec le Sahara et rouvrir la possibilité d'une négociation pour des accords de pêche durable (APPD). Le Parlement européen demandera un mandat de négociation au Conseil au cours des semaines à venir.
- Gabon : la CE a reçu une lettre du Gabon il y a quelques mois, l'informant de son intention de dénoncer l'accord, qui se trouve depuis lors en suspens.

- Cela dit, des élections présidentielles et parlementaires ont eu lieu et il semble que la situation se soit calmée. La CE a déjà reçu le mandat du Conseil pour pouvoir reprendre les négociations en vue de parvenir à un nouvel accord.
- Santo Tomé et Príncipe : le protocole a été signé début octobre et les licences de pêche pour les segments de flottille autorisés ont déjà été délivrées.
- Îles Cook : la signature du protocole le 9 décembre vient d'être confirmée.
- Seychelles : les négociations ont démarré et devraient s'achever avant la fin de l'année, pour éviter une interruption du protocole, puisqu'il prend fin en février 2026. Des élections présidentielles viennent d'avoir lieu et après une réunion technique avec la CE, les négociations devraient terminer à temps. Un nouveau président et une nouvelle administration ont déjà été nommés.
- Mauritanie : le protocole expire en novembre 2026, et pour en éviter la paralysie, il conviendrait d'accélérer la délivrance du mandat du Conseil pour pouvoir amorcer les négociations, si possible fin janvier.
- Île Maurice : le protocole expire en décembre 2026, et il est désirable de commencer à négocier au mois de mars.
- Sénégal : le pays porte toujours un carton jaune pour défaut de coopération dans la lutte contre la pêche INN. Les négociations ne démarreront donc pas tant qu'il n'y aura pas de progrès sur cette question.

Puis vient le temps des questions posées par les membres et personnes présentes et les réponses du représentant de la CE concernant les pays suivants :

- Madagascar : pas de nouveauté, la continuité de l'application de l'APPD sera proposée, ainsi que la tenue de la prochaine réunion de la commission mixte en février 2026 à Bruxelles.
- Angola et Liberia : la négociation des accords est bloquée car tous les deux ont un carton jaune en matière de lutte contre la pêche INDNR.
- Maroc : il est confirmé que les petits pélagiques feront partie des négociations. Le taux d'utilisation de certains stocks de petits pélagiques sera pris en considération et objet de débat lorsque le moment sera venu.
- Mauritanie : les négociations ont pris plus de temps que prévu mais ce petit retard ne devrait pas avoir de grandes conséquences. La question des lieux de pêche sera débattue lors de la réunion technique de la mi-novembre.



- Le rapport de la réunion scientifique conjointe sera étudié de près pour connaître les impacts des mesures de fermeture.
- Sénégal : les états membres de l'UE sont priés de se montrer très vigilants puisque les importations en provenance du Sénégal, comme c'est le cas dans d'autres pays, doivent être considérées selon les dispositions prévues dans le règlement contre la pêche INN.
- Libéria : pour l'instant, il n'y aura pas d'accord du fait de changements dans la situation du pays en matière de pêche INN. Il faudra attendre d'avoir une vision plus claire de la nouvelle génération d'APPD.

Ensuite, le représentant de DAKARTUNA, M. Miguel Ángel Solana, explique que le LDAC a envoyé une [lettre](#) à la CE dans laquelle il explique les difficultés auxquelles se heurtaient les navires de pêche à la canne et à l'hameçon (*pole and line*) battant le pavillon de l'Espagne et de la France, qui ont été expulsés du lieu de pêche au Sénégal. Après avoir reçu la [réponse de la CE](#) à cette lettre, DAKARTUNA enverra sa proposition de recherche d'une alternative pour ses navires à la CE. Ce projet d'économie bleue serait destiné à 4 navires ayant leur port de base au Sénégal, et leur permettrait de mettre en place leur pêcherie thonière au Costa Rica, au Salvador et au Panama. Les navires seraient adaptés pour pouvoir se déplacer dans ces zones, ce qui supposerait de multiples avantages pour les pays concernés : création d'emploi, développement et amélioration des infrastructures, augmentation du travail local associé aux réparations et arrivées de jeunes à bord, inclusion des femmes, etc.

**ACTION : Le représentant de DAKARTUNA enverra sa proposition au représentant de la CE, en mettant le LDAC en copie pour le tenir informé sur la question et lui permettre d'en assurer le suivi.**

M. Molledo remercie M. Solana pour la proposition de projet et lui assure qu'elle sera étudiée.

M. Javier Garat (CEPESCA) explique que l'arrêt biologique imposé en Mauritanie n'a aucun sens car il ne repose sur aucun avis scientifique. De fait, des experts de l'IEO indiquent que la continuité de l'activité des crevettiers pourrait être autorisée dans des eaux plus profondes, car la mesure de protection concerne les céphalopodes et donc son impact sur les crevettiers ne serait pas pertinent.

Par ailleurs, Mme. Anne-France Mattlet (Europêche Tuna Group) explique les trois principaux problèmes que rencontrent les senneurs thoniers.

- 1) Marge de tolérance : l'exception de 10 % dans les ports n'est pas appliquée.
- 2) Lutte contre la pêche INN : les opérateurs européens rivalisent dans des conditions inégales face à des règles laxistes dans certains pays tiers comme le Sénégal ou le Ghana.
- 3) Moratoire sur les DCP à l'ICCAT : s'il a été réduit à 45 jours, depuis 2016 la flotte est passée de 21 à 8 navires senneurs, et quatre entreprises de conserverie et six entreprises halieutiques au total ont mis la clé sous la porte. Cela implique qu'il est

nécessaire de modifier les mesures de gestion pour permettre à la flotte senneuse de l'UE de se maintenir.

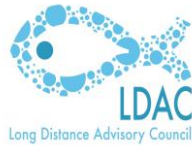
M. Molledo (CE) répond qu'aucune mesure ne peut être prise par rapport à la fermeture biologique établie en Mauritanie. Par ailleurs, il rappelle que la CE est désireuse d'entendre les propositions de toutes les parties prenantes, y compris les états membres, pour pouvoir débattre avec toutes les parties impliquées.

M. Julio Morón (OPAGAC) indique qu'à son avis, la CE doit mener une réflexion globale, pas uniquement dans le cadre des accords de pêche mais aussi au niveau stratégique par rapport au rôle de la pêche lointaine pour la PCP, puisque la flotte européenne de grande pêche ne cesse de rétrécir et que sa continuité à l'avenir est loin d'être claire. Il n'y a pas d'égalité des conditions (*Level playing field*) au niveau du respect des règles. Par exemple, au Sénégal on trouve des navires coréens qui paient une somme minime et exportent leurs produits hors impôts vers les marchés européen et américain.

M. José Ramón Fontán (ANEPAT) rappelle que l'Espagne a perdu mille navires ces 40 dernières années. Il insiste sur l'importance, pour les sociétés mixtes de pêche, de faire partie du troisième élément de la dimension extérieure de la pêche pour la PCP (avec les ORGP et les accords de pêche) car elles constituent un outil fondamental pour l'UE en vue de garantir l'approvisionnement en protéines marines du marché de l'UE, qui en manque. La CE devrait protéger ses entreprises et ses investissements de capital européen dans les pays tiers si elle ne veut pas voir son marché inondé de produits d'origine chinoise/asiatique.

M. Juan Manuel Trujillo (ETF) souligne l'importance de parvenir à ce *level playing field* si désiré, où tout le monde serait soumis aux mêmes règles. Il précise que les ORGP devraient élever leurs standards de conformité au niveau des normes de la flottille européenne pour garantir la triple durabilité (environnementale, économique et sociale).

Le représentant de la CE, M. Luis Molledo, répond que la CE se heurte à bien des défis et il remercie les membres pour leurs commentaires et leurs réflexions. Il précise que l'idée est d'améliorer autant que possible la situation par une politique extérieure bien coordonnée et cohérente. Il souligne le privilège de pouvoir compter sur un système d'accords respectés au niveau mondial même s'il convient de tenter d'en optimiser l'utilisation. Il est tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut parvenir à l'égalité des conditions pour tous.



## **5. Travaux du LDAC sur la gestion des petits pélagiques en Afrique occidentale :**

### **5.1- Suivi de l'avis du LDAC et mise à jour de la DG MARE**

Le représentant de la CE, M. Luis Molledo, annonce que la réponse à l'[avis sur les petits pélagiques](#) va arriver, et qu'elle coïncide sur de nombreux aspects avec ce que le LDAC y souligne.

### **5.2- Prochaines étapes : programme de travail avec l'UE et les autres partenaires**

Mme. Gorez, la Présidente du Groupe de travail 4, annonce que le LDAC prévoit de reprendre les travaux sur cette question en 2026 et étudie la collaboration avec plusieurs éventuelles organisations partenaires (ce qui comprend la possibilité d'inviter AFRIFISH-Net et la COMHAFAT à participer).

## **6. Situation actuelle des recommandations du LDAC et travail à venir.**

### **6.1- La nouvelle génération d'accords de partenariat pour une pêche durable (APPD)**

Mme. Gorez, la Présidente, parle du travail constant réalisé pour obtenir un projet d'avis et elle dit que la dernière version date du 6 octobre. Après plusieurs commentaires des membres, l'**ACTION** suivante est convenue.

#### **ACTION :**

- **Le Secrétariat enverra une version finale mise à jour comprenant les commentaires réalisés aujourd'hui par les membres, pour approbation lors de la prochaine rencontre du Comité exécutif prévue le 16 octobre.**

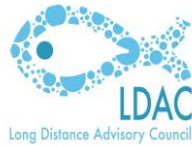
### **6.2- Accords dormants**

Mme. Béatrice Gorez explique qu'un groupe de réflexion (FG) travaille actuellement sur un document spécifique pour aborder la question des accords dormants. Un nouveau groupe de réflexion sera convoqué prochainement pour débattre de la dernière version du document, datée du 18 septembre. Elle rappelle que si d'autres membres souhaitent faire partie de ce groupe, il leur suffit d'en informer le Secrétariat.

Les membres décident ce qui suit.

#### **ACTION :**

- **Convoquer une nouvelle réunion du groupe de réflexion (FG) sur les accords dormants afin d'avancer sur la rédaction du document.**



### **6.3- Entreprises de pêche ayant des investissements et opérant dans des pays tiers n'appartenant pas à l'UE**

La Présidente, Mme. Béatrice Gorez, explique que le LDAC travaille sur ce point depuis 2015. Au mois de mai 2025, un [avis sur l'importance et l'amélioration de la transparence](#) dans ce type d'entreprises a été envoyé à la CE. La réponse de la CE peut être consultée ici : [https://ldac.eu/images/LDAC\\_Reply\\_Joint\\_Ventures.pdf](https://ldac.eu/images/LDAC_Reply_Joint_Ventures.pdf).

Elle souligne qu'actuellement, le LDAC a rédigé un nouveau projet d'avis axé sur la durabilité, qui a été approuvé par le GT4 et le GT5 et qu'il sera soumis à l'approbation du Comité exécutif le 16 octobre prochain.

### **7. Présentation du rapport relatif à la transparence dans les APPD de la part de la Coalition contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU Coalition).**

M. Nikolas Evangelides (PEW) effectue une présentation pour le compte de la Coalition contre la pêche INN, qui est disponible en suivant ce lien :

[https://ldac.eu/images/LDAC\\_SFPA\\_Presentation\\_Nikolas\\_Evangelis.pdf](https://ldac.eu/images/LDAC_SFPA_Presentation_Nikolas_Evangelis.pdf)

Les membres sont informés de la disponibilité du rapport complet sur le lien :

<https://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2025/06/FINALSFPA-POSITION-DIGITAL-edited.pdf>

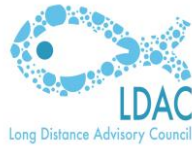
M. Julio Morón (OPAGAC) remercie M. Evangelides pour sa présentation et dit qu'à son avis, il manque des garanties minimum pour maintenir la flotte européenne opérationnelle.

M. Francisco Mari partage sa critique envers les pays tiers qui ont l'obligation de garantir le respect des clauses de transparence incluses dans les APPD : cela comprend la publication de la liste des navires et entreprises étrangères qui accèdent à la ressource, avec un soutien à la pêche artisanale. À titre d'exemple, il cite l'Initiative de transparence de la pêche (FiTI) dont les rapports des pays contiennent des données, si ce n'est concernant tous les navires, du moins concernant les entreprises.

Vanya Vulperhost propose l'action suivante.

#### **ACTION :**

**Le LDAC effectuera un suivi de cette question avec la DG MARE, par rapport à la possibilité de rédiger un avis ou une lettre spécifique demandant une application plus stricte de la clause de transparence, à soumettre au consensus coordonné des GT4 et GT5 (avec l'accord du Président).**



## **8. Mise à jour relative aux partenaires du LDAC : COMHAFAT et AFRIFISH-Net**

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, annonce que la réunion de coordination avec la COMHAFAT aura lieu au mois de janvier à Madrid, en même temps que celle du Comité exécutif.

Par rapport à AFRIFISH-Net, les contacts reprendront en vue de trouver le moment de fixer une prochaine réunion informelle ou réunion de coordination.

## **9. Divers**

M. Juan Manuel Trujillo (ETF), explique qu'il a demandé l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour pour parler de l'opportunité de créer un groupe de réflexion au sein de ce GT4 et non pas du GT5 qui se trouve déjà surchargé.

L'objectif principal serait la rédaction d'un avis exhaustif relatif aux protocoles de lutte contre le harcèlement à bord des navires de pêche.

L'initiative naît de la nécessité urgente d'aborder la problématique du harcèlement dans ce secteur, par la mise en œuvre et l'adaptation des directives et règles internationales déjà adoptées par des organisations clés comme l'OIT (l'Organisation internationale du travail), l'OMI (l'Organisation Maritime Internationale) et l'ITF (la Fédération internationale des travailleurs des transports). Il estime que cette initiative est nécessaire car de plus en plus de femmes embarquent à bord des navires de pêche pour prendre part à différentes activités comme l'observation scientifique du milieu marin.

À son avis, la création de ce groupe de réflexion permettrait :

- D'analyser les réglementations en vigueur et les lacunes existant par rapport au harcèlement dans le domaine maritime.
- De proposer un ensemble de protocoles clairs et efficaces qui garantissent un cadre de travail sûr et respectueux.
- D'encourager la sensibilisation et la formation du personnel à bord en matière de prévention et de traitement des situations de harcèlement.

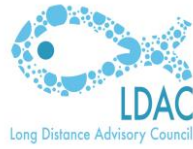
L'idée consiste aussi à aboutir à un document qui servirait de guide mais encouragerait également un changement réel et positif au sein de l'industrie halieutique.

Après débat, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

### **ACTIONS :**

- **Créer un groupe de réflexion au sein du GT4 consacré à cette question.**
- **Le Secrétariat du LDAC lancera un appel à l'intention des intéressés et définira les termes de référence.**

En l'absence d'autres questions à traiter, la Présidente annonce que la prochaine réunion du GT4 se tiendra en mars 2026 à Bruxelles (date et lieu à confirmer prochainement).



Puis elle lève la séance en remerciant les membres présents pour leur participation, les interprètes pour leur précieux travail et le Secrétariat pour avoir permis le bon déroulement des réunions.

**FIN**

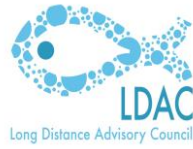
## **ANNEXE I : Personnes présentes à la réunion du Groupe de Travail 4 du LDAC Bruxelles, le 14 octobre 2025**

### **MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL 4**

1. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
2. Ángela Cortina. Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba
3. Julio Morón. OPAGAC
4. Anertz Muniategui. ANABAC
5. Vanya Vulperhorst. OCEANA
6. Tim Hedemma. Pelagic Freezer Trawler Association
7. Edelmiro Ulloa. Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba
8. Sergio López. OPP Burela
9. Jean-Christophe Vandeveld. The Pew Charitable Trusts
10. Francisco Fernández. OPROMAR
11. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
12. Javier Garat. CEPESCA
13. Juana Parada. ORPAGU
14. Iván López. AGARBA/CEPESCA
15. Emil Remisz. High Seas Fish Producers Organization
16. Luis Vicente. ADAPL
17. Raúl García. WWF
18. Anne-France Mattlet. Européche Tuna Group
19. Joëlle Philippe. CFFA-CAPE
20. Julien Daudu. EJF
21. José Ramón Fontán. ANEPAT
22. Juan Manuel Trujillo. ETF
23. Rob Banning. PFA
24. Francisco Mari. BFW
25. Ignacio Fresco. OCEANA
26. Margaux Angibaud. EUROPÊCHE
27. Jose Ramón Muriel. ANAMAR
28. Nikolas Evangelides. The Pew Charitable Trusts
29. Amanda Heitmann. DPPO
30. Michel Goujon. ORTHONGEL
31. Margaux Rochefort. CFFA-CAPE
32. Daniel Voces. EUROPÊCHE

### **OBSERVATEURS**

33. Luis Molledo. DG MARE B3 - APPD
34. Charlotte Gobin. DG MARE B3 - APPD
35. Mariana Cortes-Real. DG MARE B3 - APPD
36. Miguel Angel Solana. Dakartuna
37. Manuel Herrería. Dakartuna
38. Stephanie Czudaj. GIZ
39. Yago Rosado. OCEANA
40. Árni Mathiesen. Global Roundtable on Marine Ingredients



- 41. Teresa Molina Schmid. SGP Espagne
- 42. Ernesto Ortiz Gala. Secrétariat général de pêche Espagne [SGP] (Zoom)
- 43. Mirella Roncero Aliende Secrétariat général de pêche Espagne [SGP] Espagne (Zoom)
- 44. Cristina Gutiérrez Salinero. Secrétariat général de pêche Espagne [SGP] (Zoom)
- 45. Natalia Sánchez Coppel. Secrétariat général de pêche Espagne [SGP] (Zoom)

#### **SECRÉTARIAT LDAC**

- 46. Alexandre Rodríguez. LDAC
- 47. Manuela Iglesias. LDAC
- 48. Marta de Lucas. LDAC (Zoom)